

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

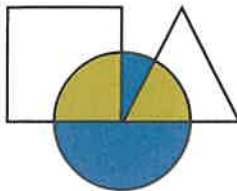
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 31252

Numéro SIREN : 919 345 074

Nom ou dénomination : 2HP

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2022 sous le numéro de dépôt 127503



MONNOT & ASSOCIÉS

Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes

SAS 2HP

33, avenue Mozart

75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR
LA VALEUR DE L'APPORT EN NATURE
ENVISAGE PAR UNE PERSONNE PHYSIQUE
A LA SOCIETE « 2HP »

2 bis A, avenue Le Corbeiller
92190 MEUDON
Tél. : 01 46 26 14 54
Fax : 01 46 26 46 64
accueil@monnotassociés.fr

S.A.S. au capital de 20 020 Euros
inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables
de la Région Parisienne
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Le règlement des honoraires
par chèque est accepté.

RCS Nanterre D 384 886 156
N° TVA : FR 65 384 886 156 00015

SAS 2HP
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €
33, avenue Mozart
75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT EN NATURE
ENVISAGE PAR UNE PERSONNE PHYSIQUE
A LA SOCIETE « 2HP »

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime de l'associé unique de la société **2HP**, en date du 2 septembre 2022, concernant l'apport en nature envisagé par des personnes physiques à la société **2HP**, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article 225-147 du Code de Commerce.

La valeur de l'apport en nature a été arrêté dans le « **contrat d'apport de titres de la société VISEA CONSULTING** », signé par l'apporteur et le bénéficiaire en date du 16 septembre 2022. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société absorbante des apports augmentée de la prime d'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport vous est présenté selon le plan suivant :

- 1- Présentation de l'opération et description de l'apport
- 2- Diligences accomplies
- 3- Appréciation de la valeur de l'apport
- 4- Conclusion

1- PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1-1- Contexte de l'opération

Le présent apport constitue la première étape d'une restructuration globale de l'actionnariat actuel de VISEA CONSULTING.

Dans la restructuration globale, il est prévu la création d'une holding commune (VISEA PARTICIPATIONS), qui détiendra 100 % des titres **VISEA CONSULTING**, apportés par les actionnaires actuels « personnes physiques » à cette holding. Cette restructuration est faite dans la perspective de préparer l'avenir de la société d'exploitation tout en préservant son indépendance, son identité et ses valeurs. Le management actuel souhaite organiser progressivement la continuité managériale entre l'ancienne et la nouvelle génération d'actionnaires. Cette configuration permettra notamment à de nouveaux talents de se voir proposer l'opportunité de devenir actionnaire et de renforcer ainsi leur engagement dans le développement futur de la société tout en bénéficiant des perspectives de croissance.

Avant cette restructuration globale, Monsieur **Hugues PRESTIGIO**, actionnaire actuel à 51 % de **VISEA CONSULTING**, apporte ses titres **VISEA CONSULTING** à une holding personnelle nouvellement créée à cette effet (**2HP**). Cette opération est motivée par le fait que **2HP** a vocation à détenir des participations dans différentes sociétés dont, dans un premier temps, celle de **VISEA CONSULTING**. Ceci permettra de renforcer la crédibilité financière du groupe envers les tiers et d'accroître la capacité d'investissement de la société d'exploitation en propre et en levée de fonds auprès des banques. La présente mission porte sur cette opération.

Dans un deuxième temps, les titres **VISEA CONSULTING** seront apportés de **2HP** vers **VISEA PARTICIPATIONS**.

1-2- Société dont les titres sont apportés

La société **VISEA CONSULTING** est une société par actions simplifiée au capital de 140 000 € (140 000 actions d'une valeur nominale de 1 €), immatriculée au R.C.S. de Paris depuis le 17 juin 2014, sous le numéro 452 919 087. Son siège social est situé au 33 avenue Mozart à Paris (75016). Son capital social est détenu de la manière suivante :

- 75 % par Monsieur **Hugues PRESTIGIO** (105 000 actions)
- 10 % par Monsieur **Pierre TOZZA** (14 000 actions)
- 10 % par Monsieur **Selva SELVARANGAME** (14 000 actions)
- 5 % par Madame **Catherine CARRE-HOMAGE** (7 000 actions)

Elle exerce l'activité d'assistance et maintenance dans la mise en place de système de consolidation et de reporting financier dans les groupes de sociétés. Elle est représentée par son président, Monsieur **Hugues PRESTIGIO**. Elle fait l'objet d'un audit légal par son commissaire aux comptes, Monsieur **Vincent FAYON** (10 rue Lauriston 75116 Paris).

1-3- Personne physique apporteuse (rémunérée par échange de titres)

- Monsieur **Hugues PRESTIGIO**, né le 6 juillet 1963 à Casablanca (Maroc), de nationalité française, demeurant au 25 boulevard du Château à Neuilly sur Seine (92200) ;

1-4- Société bénéficiaire des apports

La société **2HP** est une société par actions simplifiée au capital de 10 000 € (10 000 actions d'une valeur nominale de 1 €), immatriculée au R.C.S. de Paris depuis le 16 septembre 2022, sous le numéro 919 345 074. Son siège social est situé au 33 avenue Mozart à Paris (75016). Son capital social est détenu à 100 % par Monsieur **Hugues PRESTIGIO**, qui est le représentant légal (président). Elle exerce l'activité d'holding avec toute prise de participations dans des sociétés ainsi que la prestation de service envers ses filiales.

1-5- Evaluation de l'apport

L'apport en nature concerne 71 261 actions VISEA CONSULTING, ce qui représente 50.90% de l'actionnariat total de la société. Pour rappel, Monsieur **Hugues PRESTIGIO** détient 75% de la société.

Le contrat d'apport indique que les parties ont retenu une valeur d'apport de 4 835 600 €, qui correspond à la valeur réelle des actions. Ce qui signifie que VISEA CONSULTING a été valorisée pour un total de 9 500 000 €.

Cette évaluation a été bâtie de la manière suivante :

- **Moyenne des indicateurs « chiffre d'affaires » et « EBITDA ».**
 - « Chiffre d'affaires » :
 - Il s'agit d'un indicateur évaluant la capacité commerciale et de croissance de l'activité.
 - Il a été retenu le chiffre d'affaires moyen des 3 dernières années (hors année 2021 car particulière en raison de la crise sanitaire), auquel a été appliqué un coefficient de 80 %.
 - Le coefficient de 80 % correspond au taux de récurrence du chiffre d'affaires, déterminé par les associés selon les contrats permanents signés, la satisfaction des clients et leur fidélisation.
 - **Soit 8 800 000 € de chiffre d'affaires moyen (2019-2020-2022) x 80% = 7 050 000 €.**
 - « EBITDA » :
 - Il s'agit d'un indicateur évaluant la capacité à générer des résultats futurs.
 - Il a été retenu un EBITDA moyen des 3 dernières années (hors année 2021 car particulière en raison de la crise sanitaire), auquel a été appliqué un multiple de 6.
 - Le multiple a été choisi selon la valorisation générale des PME comprise entre 6 et 7 fois leur EBITDA. Les sociétés du CAC 40 utilisent généralement des multiples compris entre 10 et 12.
 - **Soit 1 450 000 € d'EBITBA moyen (2019-2020-2022) x 6 = 8 600 000 €.**

- Soit une moyenne retenue de $(7\,050\,000 + 8\,600\,000) / 2 = 7\,800\,000$ €.

➤ **Montant des capitaux propres.**

- Sur base des derniers comptes clôturés au 30 juin 2022.
- Soit un montant retenu de 2 090 000 €.

Le cumul des deux éléments donne une valeur totale de 7 800 000 € + 2 090 000 € = 9 890 000 €. Cette valorisation a été ramenée à 9 500 000 €, après la distribution de dividendes prévue en septembre 2022.

Etant donné que l'opération concerne une transmission en interne, il a été privilégié de retenir une valeur de la société en fourchette basse.

1-6- Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport fait à la société **2HP** (société bénéficiaire), il est attribué à Monsieur **Hugues PRESTIGIO** (associé unique de **2HP**), 4 835 600 actions d'une valeur nominale de 1 €, à titre d'augmentation de son capital pour un montant total de 4 835 600 €. Il n'est donc pas prévu de prime d'apport.

1-7- Autres caractéristiques de l'opération

Avantages particuliers stipulés :

Aucun avantage particulier octroyé n'a été relevé dans le contrat d'apport.

Conditions suspensives :

La réalisation définitive de l'opération est subordonnée à l'approbation de l'apport en nature par les parties, statuant sur base du rapport du commissaire aux apports, à l'approbation de l'augmentation de capital de **2HP**, et à l'agrément de **H2P** par les actionnaires de **WISEA CONSULTING** conformément à l'article 11 des statuts de cette dernière. La réalisation de ces conditions doit intervenir avant le 31 mars 2023.

Date et effet de l'apport :

La société **2HP** jouira de l'ensemble des droits attachés aux actions **WISEA CONSULTING** apportées à compter du jour de la réalisation définitive de l'augmentation de capital. La date de tenue de l'assemblée est prévue le 7 octobre 2022.

Régime fiscal :

Conformément aux dispositions des articles 809-I et 810-I du C.G.I., l'apport en nature sera enregistré gratuitement. Concernant l'apporteur, l'opération est placée sous le régime du sursis d'imposition prévu aux articles 150-O-B et 150-O-D du C.G.I.

Nantissement :

Le contrat d'apport indique que l'apporteur déclare que les actions **VISEA CONSULTING** sont libres de toute créance, transfert de garantie, gage et nantissement, résultant des dispositions de l'article 2355 du Code Civil, de l'article L 570-1 du Code de Commerce et plus généralement sont libres de toute restriction ou sureté.

2- DILIGENCES ACCOMPLIES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires à cette mission pour apprécier la valeur de l'apport, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, dans le cadre d'un examen limité qui ne constitue pas un audit.

Mes diligences ont consisté pour l'essentiel, à :

- Prendre connaissance du contexte de l'opération et des entités ;
- Consulter les documents juridiques liés à l'opération d'apport ;
- M'entretenir avec le représentant légal des entités ;
- Apprécier la méthode d'évaluation retenue pour la valorisation de l'apport ;
- Examiner les comptes sociaux au 30 juin 2022 de la société **VISEA CONSULTING**, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes les ayant certifiés ;
- Contrôler la réalité de l'apport ;
- Vérifier la valeur de l'apport ;
- Vérifier la rémunération de l'apport au regard de l'augmentation de capital ;
- Vérifier, jusqu'à la date du présent rapport, l'absence de toute garantie, nantissement, privilège et autres faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valorisation de l'apport ;
- Obtenir une lettre d'affirmation de la part du dirigeant me confirmant l'absence à la date du présent rapport d'évènements pouvant affecter les valeurs retenues.

3- APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

3-1- Méthode d'évaluation retenue

Dans le cadre de mes travaux, j'ai vérifié que la méthode d'évaluation retenue est appropriée. L'apport est réalisé en valeur réelle.

Ce choix est tout à fait justifié car, l'apporteur étant une personne physique, la présente opération est exclue du champ d'application du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n°2004-01 du 4 mai 2014 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. L'opération n'implique pas de société sous contrôle commun.

3-2- Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de l'existence de la société **WISEA CONSULTING**, de la détention du capital de la société et de la présence ou non de restriction.

J'ai notamment eu communication des statuts, du KBIS, des derniers comptes annuels clôturés au 30 juin 2022 et du rapport du commissaire aux comptes certifiant ces comptes, ainsi que du contrat d'apport.

Monsieur **Hugues PRESTIGIO** détient bien 105 000 actions WISEA CONSULTING sur 140 000 actions au total composant le capital social (75%) et en apporte 71 261 à la société **2HP** (50.90%).

Après analyse de l'opération et des différents documents collectés, les éléments concernés par le présent apport sont tout à fait cohérents et justifiés.

Les comptes sociaux arrêtés au 30 juin 2022 de **WISEA CONSULTING** ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes. Les éléments composant l'actif, le passif et les capitaux propres sont justifiés.

J'ai obtenu la confirmation que les actions WISEA CONSULTING sont libres de toute restriction (notamment gage et nantissement), conformément à ce qui est mentionné dans le contrat d'apport.

3-3- Evaluation de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la cohérence de l'évaluation de l'apport en analysant les méthodes de calcul et les hypothèses retenues.

La valeur d'apport retenue est de 4 835 600 €, soit une valorisation totale de WISEA CONSULTING pour 9 500 000 €, déterminée selon la méthode de calcul décrite au 1-5.

La valeur retenue semble tout à fait réaliste et cohérente, compte tenu des observations suivantes :

- La méthode de la moyenne « chiffre d'affaires » et « EBITBA », à laquelle est ajoutée les capitaux propres est tout à fait usuelle, cohérente et justifiée au regard des méthodes d'évaluation appliquées en général pour valoriser les PME.
- J'ai pu vérifier les chiffres retenus dans les différents calculs (chiffre d'affaires, EBITDA, capitaux propres).
- Les hypothèses retenues sur le chiffre d'affaires (coefficient de 80 %) et sur l'EBITDA (multiple de 6) sont également cohérentes, justifiées et prudentes.
- J'ai pu consulter un prévisionnel de résultat sur les 3 prochaines années qui corrobore avec les chiffres de la présente évaluation.

- La méthode d'évaluation est également cohérente avec celle utilisé dans les précédentes opérations juridiques au sein du groupe (réalisées en 2009, 2014, 2016 et 2021).
- Aucun élément susceptible de remettre en cause la valorisation de l'apport, entre la date des derniers comptes clôturés au 30 juin 2022 et la date du présent rapport, ne m'a été signalé. Les derniers comptes annuels clôturés ayant moins de 3 mois, aucune situation comptable récente n'a été établie.


3-4- Rémunération de l'apport

En contrepartie de l'apport en nature, la société **WISEA CONSULTING** doit procéder à une augmentation de capital pour **4 835 600 €** dans les conditions décrites au 1-6. L'augmentation de capital matérialise ainsi l'apport en nature, objet du présent rapport, et l'échange des titres **WISEA CONSULTING** par des titres **ZHP** pour l'associé unique de **ZHP** (Monsieur **Hugues PRESTIGIO**).

4- CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur de l'apport en nature s'élevant à 4 835 600 € n'est pas surévaluée à la date du 1^{er} juillet 2022 et en conséquence, que le présent apport est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire.

Fait à Meudon, le 26 septembre 2022.


Stéphane VAZEILLE
Commissaire aux apports